

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 28 février 2023

**Date de la convocation :**

**22/02/2023**

**Date affichage : 22/02/2023**

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 9**

**Votants: 9**

**Pour: 9**

**Contre: 0**

**Abstentions : 0**

**Délibération N° :**

**DE\_2023\_07**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)*

**Présents :** Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Johan MAZIERO, Céline SER

**Représentés:**

**Excusés:** Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Manon BENNE

**Objet : ECLAIRAGE PUBLIC - renouvellement éclairage public commune Lavergne**

Monsieur le Maire propose un projet concernant le renouvellement de l'éclairage public, en remplacement des points lumineux et de leur puissance actuelle par du LED de manière à réduire fortement le niveau de consommation.

Il présente le devis descriptif et estimatif des travaux, n° 40875 EP du 03/02/2023, réalisé par le Territoire d'énergie Lot – Fédération Départementale d'Énergies du Lot – FDEL – pour un montant estimatif des travaux HT de 57 050, 00 €. Ces travaux de renouvellement de l'éclairage public seront financés en partie à 35 % HT par la FDEL et une participation nette de taxe de 65 % HT par la commune. La commune pourra bénéficier de l'aide Fonds Verts auprès du Territoire d'énergie Lot – Fédération Départementale d'Énergies du Lot – FDEL qui est éligible pour porter cette demande de subvention (rappel du courrier du 13/02/2023 – objet : déploiement du « fonds vert » pour le département du lot, de Madame La préfète du Lot).

Le Conseil Municipal, après avoir débattu sur l'ensemble du projet, à l'unanimité des membres présents :

- 1) **APPROUVE** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot,
- 2) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de **l'année 2023**,
- 3) **S'ENGAGE** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) **DEMANDE** que la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – FDEL - Territoire d'énergie Lot porte la demande de subvention globale « fonds verts » pour cette opération, qui viendrait atténuer le cout de ce projet.
- 5) **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 6) **AUTORISE** la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,  
Didier BES

